

CONDITIONS DE PARTICIPATION

PROTOCOLE SANITAIRE

Port du masque obligatoire

Il vous est demandé de respecter les règles sanitaires en vigueur et de les faire appliquer au sein de votre espace.

ELECTRICITE / GAZ

Fournie dans la limite de 5 KW
Les groupes électrogènes ne sont pas autorisés
2 bouteilles de 13kg maximum par Food Truck

PUBLICITE

Aucune publicité hormis celle de votre Food Truck ne sera admise sur le site

FRAIS DE PARTICIPATION

2€50 le m2 occupé par votre surface commerciale par jour

DATE ET HORAIRES

Présence requise sur les 3 jours

jeudi 15 juillet de 18h à 1h
vendredi 16 juillet de 10h à 1h
samedi 17 juillet de 8h à 1h.

Installation :

le 15 juillet entre 10h et 14h

Démontage:

le 18 juillet

Assurer un service continu pendant la durée de la manifestation

ENGAGEMENT

Respecter les normes d'hygiène HACCP
Proposer une offre culinaire de qualité et saine, aux tarifs accessibles par tous

Offrir, 5 repas par service, au personnel, artistes et techniciens travaillant sur le site
(soit 25 repas/boissons sur la durée de la manifestation)






CONTRAINTES TECHNIQUES


Transmettre ses besoins électriques en estimant au plus juste
Prendre connaissance, respecter et s'adapter aux contraintes techniques (aucun emplacement n'est équipé en eau , 2 points d'eau potable sur le site, pas d'évacuation d'eau, pas de container ou camion frigo à disposition, pas plus de 2 bouteilles de gaz)


Garder son emplacement et ses alentours propres et amener des déchets dans les emplacements prévus à cet effet. Aucun carton, sac ou autre élément de stockage ne sera entreposé à l'extérieur du Food Truck. Les emplacements devront être laissés propres et sans débris à l'issue de l'évènement





CONDITIONS GENERALES DE CANDIDATURE


-  Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation
-  L'inscription à « La Confluence fête le tour » implique que les participants soient présents sur toute la durée de la manifestation, du jeudi au samedi 1 h.
-  Seuls les agents placiers sont habilités à gérer les emplacements. L'organisateur se réserve le choix du lieu de l'implantation des Food Trucks, triporteurs et stand boissons
-  Seules les marchandises pour lesquelles l'emplacement a été attribué peuvent être mises en vente
-  Les exposants doivent être en règle avec la législation commerciale en vigueur et notamment se conformer au règlement sanitaire départemental, au règlement départemental des Services vétérinaires, aux règles de sécurité et plus généralement avec tout règlement qui concerne directement leur activité

-  Annulation : En cas de conditions climatiques défavorables, ou si le Maire de la ville l'a décidé pour des raisons d'ordre public, la municipalité se réserve le droit d'annuler la manifestation sans préavis. Dans ces conditions, la mairie n'encaissera pas votre chèque

-  Le stand et vos obligations: l'accès des piétons ou d'un véhicule d'urgence (Ambulance, Pompiers, etc.) doit être respecté (3 mètres minimum). Il est impératif que les tables et tout autre objet ne dépassent pas le traçage. Aussi vous êtes tenu(e) de respecter l'emplacement des autres et de ne pas déborder de votre stand. Les installations devront être mobiles et ne devront causer aucune dégradations, sous peine d'une amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe (Art. R 635-1 du code Pénal). Vous êtes seul responsable de votre emplacement et de tous les objets qui vous appartiennent. La mairie de Libourne ne pourra être tenue pour responsable de vol, de dégradations ou de méfaits commis sur du matériel ne lui appartenant pas. Il est strictement interdit de laisser des poubelles sur place. Tenue du stand propre. Vous êtes tenu d'avoir dans votre stand des équipements de sécurité en vigueur (extincteur- équipement de protection individuelle...)

-  Horaires et emplacements: La manifestation sera ouverte au public le jeudi 15 juillet de 18h à 1h, le vendredi 16 juillet de 10h à 1h et le samedi de 8h à 1h. Nous vous informerons ultérieurement de la possibilité de réassortiment de votre Truck. Aucun véhicule (hormis le Food Truck) ne sera accepté sur l'espace dédié à la manifestation pendant les horaires d'ouverture au public et n'aura le droit de circuler sur le lieu de la manifestation durant le déroulement des animations prévues (sauf urgences : ambulance, pompiers, équipes techniques, etc.). Vous serez autorisé à monter le jeudi 15 juillet entre 10h et 14h et à démonter le dimanche 18 juillet.

-  Attribution des emplacements: Le lieu de la manifestation ne pourra accueillir qu'un certain nombre de Food-trucks. Si nous recevons trop de candidatures qui remplissent toutes les conditions requises pour participer à l'évènement , nous serons dans l'obligation d'effectuer un tirage au sort.

-  Je m'engage à :
 - * N'utiliser pour le service que des assiettes, couverts, bols, boîtes, serviettes Réutilisables ou biodégradables (Le verre est totalement interdit sur le site de la manifestation
 - * Offrir 5 repas maximum, par service, (soit 25 repas maximum au total sur la manifestation), aux personnels, bénévoles, artistes et techniciens qui travailleront sur la Fête de la Confluence. (Pour ce faire, le service évènementiel vous donnera un spécimen du ticket que chaque personne sera tenue de vous présenter avec le nom de votre truck ou activité)

A Libourne le :

Signature